

PEMP ET INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE TOOLBOX TALK

Cette Toolbox Talk fournit des informations sur les dangers et les risques associés aux plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) travaillant à proximité des voies ferrées et traversant des passages à niveau actifs et non actifs.

UTILISATION DE PEMP À PROXIMITÉ DES VOIES FERRÉES

L'utilisation de PEMP à proximité des voies ferrées peut présenter des dangers supplémentaires pour les opérateurs. La personne qui exige un travail temporairement en hauteur doit s'assurer que ce travail est planifié efficacement, soit en éliminant, soit en atténuant les dangers et les risques identifiés dans l'évaluation des risques.

DANGERS ET RISQUES

- Passage de véhicules ou de trains provoquant des tourbillons de vent.
- PEMP heurtées par des trains en mouvement.
- Sol irrégulier ou instable entraînant des renversements.
- Proximité des berges et des excavations, vides cachés tels que des drains ou des conduits entraînant des renversements.
- Les PEMP se renversent sur les limites du réseau ferroviaire/voies ferrées ou à proximité de celles-ci.
- Panne d'une PEMP ou d'un véhicule de livraison dans la zone d'exclusion des lignes ferroviaires/passages à niveau. (Les distances de la zone d'exclusion peuvent varier. Vérifiez auprès du fournisseur du réseau ferroviaire).
- Lignes électriques ou autres équipements électriques présentent un risque réel d'électrocution.

MESURES DE CONTRÔLE POUR RÉDUIRE LE RISQUE

- Consultation avec l'autorité ferroviaire pour obtenir un permis de travail.
- Mise à disposition de zones délimitées pour les opérations de PEMP.
- Faire appel à des opérateurs formés et habitués.
- Supervision de toutes les opérations de PEMP.

IL EXISTE DEUX TYPES DE PASSAGES À NIVEAU

- **Passages à niveau activement protégés**
Ceux-ci sont activement sécurisés au moyen de feux clignotants, de signaux sonores et de barrières qui ferment le passage à niveau à la circulation routière et aux piétons à l'approche d'un train.

QUE DEVEZ-VOUS SAVOIR ?

Cette Toolbox Talk s'applique à toutes les personnes impliquées dans l'utilisation d'une PEMP à proximité d'une infrastructure ferroviaire.

- Utilisateurs.
- Responsables et superviseurs.
- Opérateurs.

→ Passages à niveau non activement protégés

Il s'agit de passages à niveau sur lesquels un usager de la route (marcheur, cycliste ou automobiliste) doit évaluer s'il peut traverser la voie en toute sécurité en fonction de ses propres observations. Il n'y a pas d'avertissement actif sous forme de barrières de passage à niveau, de signaux sonores ou de feux à l'approche d'un train.

- Vous devez suivre les instructions fournies par le propriétaire du de réseau ferroviaire au niveau de ces passages à niveau pour traverser les voies en toute sécurité.

FRANCHISSEMENT DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

- Ne traversez jamais les voies ferrées avec des PEMP automotrices, car il existe un risque sérieux d'impact par des trains en cas de panne ou d'incident de la machine.
- Certaines PEMP sont équipées de chenilles qui peuvent endommager les infrastructures de soutien et les dispositifs de sécurité. Quiconque a l'intention de déplacer des PEMP avec des chenilles doit utiliser une remorque appropriée pour transporter la PEMP sur les voies ferrées.
- Les livreurs de machines lentes ou longues doivent s'arrêter et appeler l'autorité ferroviaire avant de tenter de franchir la ligne.

POSITIONNEMENT DE LA PEMP

- Une PEMP doit être positionnée de manière à ce qu'aucune partie de la machine ne puisse pénétrer dans la limite du réseau ferroviaire pendant l'opération.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

- Lisez et examinez les évaluations des risques pour en vérifier la validité et la pertinence par rapport à la tâche.
- Signalez les problèmes existants ou potentiels.
- En cas de doute, ne vous mettez pas en danger. Arrêtez-vous et demandez de l'aide.

RÉFÉRENCES UTILES

- Guide IPAF de sécurité des opérateurs (disponible sur l'application ePAL www.ipaf.org/ePAL)
- Guide IPAF du travail à proximité des voies ferrées (disponible via www.ipaf.org/resources)
- Manuel de l'opérateur du fabricant (disponible via www.ipaf.org/manufacturers).